

Le 22 octobre 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID-19 : PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE EN DÉCHÈTERIES

Conformément à l'arrêté préfectoral du 15 octobre 2020 étendant l'obligation du port du masque à l'ensemble du territoire de la Loire-Atlantique,

Le port du masque devient obligatoire dans les déchèteries de la CCSE.

Cette disposition est applicable à compter de ce jour, et à minima jusqu'au 3 novembre 2020.

Il est également demandé aux usagers de respecter les consignes énoncées ci-dessous :

- 15 minutes maximum par passage ; pensez à pré-trier vos déchets avant de venir
- Limiter la fréquence de vos apports : 1 passage max par semaine et par foyer
- 2 mètres de distance à respecter avec son entourage
- Ramener si nécessaire votre propre outillage : balai, fourche...

Ces recommandations sont nécessaires pour garantir la sécurité sanitaire de tous et afin de limiter la progression du virus.

Pour plus d'information concernant le fonctionnement des déchèteries : <http://www.cc-sudestuaire.fr/les-decheteries/>

